

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor
Arrondissement de
Saint-Brieuc

Commune de JUGON-LES-LACS
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le dix juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le quatre juillet, s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Thierry LÉBOUCHER, M. Denis KEURMEUR

POUVOIRS : Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à Mme Natacha CARRO
M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC
Mme Marie-Sergine BEZARD a donné pouvoir à M. Eric MOISAN

Absent : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Robert LEBLANC

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 17 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

-2025-78- AFFAIRES SCOLAIRES : TARIF CANTINE A COMPTER DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2025, CANTINE à 1€

Contexte : Renouvellement du dispositif de cantine à 1€, par convention triennale du 23 juillet 2024 : pour le dispositif d'accès à la cantine à 1€, l'Etat verse 3€ par repas facturé à 1€ maximum. La commune s'engageant à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la loi EGAlim, 1€ supplémentaire est versé par l'Etat par repas servi à 1€. Les objectifs de la loi EGAlim sont de 20% (des achats HT) en produits bio et 30% en SICO (produits durables et de qualité avec certains labels). Pour information, la cantine scolaire de Jugon-les-Lacs en 2024 a atteint 24.6% en bio et 20.6% en produits durables et de qualité.

La commission affaires scolaires propose d'adopter la grille de tarification ci-dessous :

TARIF CANTINE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025 :

Tranche	QF	Tarif 2025-2026
T1	<ou= 1000	1€
T2	de 1001 à 1350	3.50€
T3	>1350	3.65€

Panier repas : 1€, tarif professeur : 5.02€, tarif stagiaire et personnel communal : 3.40€

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord à la fixation des tarifs présentés ci-dessus pour l'année scolaire 2025-2026.

Le secrétaire de séance, M. Robert LEBLANC



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

